

---

---

## Éditorial □

Mesdames, Messieurs les maires,  
Mesdames, Messieurs les élus communautaires,

En préambule de cette nouvelle lettre de l'État, je tiens à vous témoigner de l'honneur qui m'est fait d'être votre nouveau préfet, dans ce beau département de la Haute-Vienne. Avant tout, je vous remercie de l'accueil chaleureux que vous m'avez d'ores et déjà réservé.

Ces dernières années, sur l'ensemble du territoire national, les violences et menaces faites aux élus de la République ont connu une progression constante. Pour répondre à ce phénomène préoccupant, le Gouvernement s'est engagé à défendre les élus et à sanctionner plus sévèrement les auteurs.

Présenté en juillet dernier, le plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus doit permettre de renforcer votre sécurité, et celle de vos familles, en vous apportant un soutien fort dans toutes les étapes que vous pourriez rencontrer en cas d'atteintes.

J'attache beaucoup d'importance à l'écoute et au dialogue avec les élus locaux. C'est pourquoi, avec le procureur de la République, nous vous invitons à participer à une réunion le vendredi 29 septembre, à 14h30, à l'ENSIL, pour échanger avec les services de l'État sur ces dispositifs de prévention et de lutte contre les atteintes aux élus, mais aussi sur les infractions environnementales.

Vous pouvez compter sur mon engagement et sur celui de l'ensemble des services de l'État pour être à vos côtés.

François PESNEAU,  
Préfet de la Haute-Vienne



---

---

## Zoom

### [Prévention et lutte contre les violences faites aux élus](#)

L'État s'engage pour mieux protéger, mieux accompagner les élus de la République.

Pour en savoir plus sur les axes principaux

de ce plan d'action, consultez l'article thématique de cette newsletter.

[Lire l'article](#)



Plan national  
de prévention et de lutte  
contre les violences aux élus

## Actualités

Protection civile et gestion des risques

### [Maroc : ouverture du Fonds d'action extérieur des collectivités territoriales \(FACECO\)](#)

Le FACECO est l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées. Vous trouverez toutes les informations sur ce dispositif dans notre article.



Maroc : ouverture du Fonds  
d'action extérieur des  
collectivités territoriales  
(FACECO)



Protection et santé animales

### [Recommandations pour les professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires](#)

La Haute Autorité de santé (HAS) et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire publient des recommandations pour les professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires dans un cadre professionnel (éleveurs, vétérinaires, techniciens).



Virus influenza  
porcins et aviaires

Recommandations pour  
les professionnels



Éducation

### [Obligation d'instruction des enfants : les contrôles par les collectivités locales](#)

L'adoption de la loi confortant le respect des principes de la République vient davantage encadrer le choix des familles qui optent pour l'instruction à domicile. Les maires sont désormais amenés à contrôler au cas par cas pour vérifier les motifs avancés par les familles et la bonne instruction des enfants.



Rentrée scolaire :  
obligation d'instruction des  
enfants âgés de 3 à 16 ans  
Les contrôles par les  
collectivités locales



Emploi et formation professionnelle

### [Assistant\(e\)s maternel\(le\)s et parents employeurs : comment établir un contrat de travail et le rompre si](#)

## besoin ?

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) organise un temps d'échange à destination des assistant(e)s maternel(le)s et des parents employeurs, jeudi 5 octobre 2023, à 20 h, à la BFM de Limoges, sur le thème « Comprendre le contrat de travail : embauche, durée du travail, rémunération ».



Sécurité routière

## « JeBalise » : L'application pour améliorer la sécurité des chantiers

S'adressant aux collectivités, aux entreprises du BTP, mais également aux particuliers, l'application « JeBalise » permet de disposer des bonnes informations pour prévoir et mettre en place la signalisation temporaire adéquate.



Collectivités territoriales et ruralité

## Soutenir le cirque traditionnel

L'interdiction de détenir des animaux sauvages dans les cirques sera effective dès 2028. L'État se tient aux côtés des élus pour garantir l'accueil des cirques dans les meilleures conditions et préserver ainsi ce patrimoine culturel français.



# Démarches

Protocole

## La charte graphique de l'État

Là où l'État est présent, agit, finance, sa présence doit être clairement indiquée. **Le bloc-marque « Préfet de la Haute-Vienne » doit figurer sur l'ensemble de vos supports de communication en utilisant le logo adapté.** Consultez l'article pour connaître les conditions d'utilisation de la charte graphique de l'État.



# Appels à projets

Gestion des crises et protection civile

## La journée nationale « Tous résilients face aux risques »

Le 13 octobre 2023 aura lieu la journée « Tous résilients face aux risques », visant à sensibiliser les citoyens aux risques environnants par le biais d'exercices pratiques. Candidatez à l'appel à projets pour labelliser vos initiatives (jusqu'au 2 octobre pour les actions prévues dans le cadre de la JNR, pas de date limite pour les autres).



Principes de la République

## Prix de la laïcité de la République française - Édition 2023

Pour la 3e année consécutive, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer lance l'appel à projets pour le prix de la laïcité de la République française. Candidatez avant le 15 octobre 2023.



## Agenda

- 25/09 : cérémonie commémorative en hommage aux harkis et aux membres des formations supplétives
- 29/09 : réunion des maires sur la prévention des menaces et des violences contre les élus, et des infractions environnementales
- Du 01/10 au 13/10 : journée nationale « Tous résilients face aux risques »
- Du 02/10 au 14/10 : [journées portes ouvertes France services en Haute-Vienne](#)
- 02/10 : lancement du [Cybermoi/s 2023](#)



Les services de l'état en Haute-Vienne sur : [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr)

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

et sur les réseaux sociaux :



1, rue de la préfecture  
87031 LIMOGES cedex

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}  
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

